



# **GEMAPI, une nouvelle compétence pour les communes**

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : mardi 15 décembre 2015

---

**OIEau**

---

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Quelle implication pour les collectivités ? Quel calendrier ? Quel dispositif d'accompagnement ? Les réponses en 5 questions.